

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie
 =====
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
 SECONDAIRES
 =====
 SECRETARIAT GENERAL
 =====
 DIRECTION DES RESSOURCES
 FINANCIERES ET MATERIELLES
 =====
 SOUS DIRECTION DU BUDGET
 =====
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS
 =====
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES
 =====

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland
 =====
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
 =====
 SECRETARIAT GENERAL
 =====
 DEPARTMENT OF FINANCIAL
 AND MATERIAL RESOURCES
 =====
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET
 =====
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
 =====
 TENDER OFFICE
 =====

DECISION N° 435/23/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 03 AVR 2023
 Portant attribution de deux (02) Lettres-Commandes au Ministère des Enseignements Secondaires

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- Vu La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;
- Vu La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- La circulaire n°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
- Vu la proposition d'attribution n° 003/MINESEC/CIPM/2023 du 23 Mars 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

DECIDE

Article 1^{er} : L' entreprise ci-après désignée, est attributaire de deux (02) Lettres-Commandes relatives à l'Appel d'Offres Ouvert N°08/AONO/MINESEC/CIPM/2023 du 02 Février 2023, pour l'équipement des ateliers d'Installation Sanitaire et Réseaux Hydrauliques de certains établissements d'Enseignement Secondaire en deux (02) lots de la manière suivante :

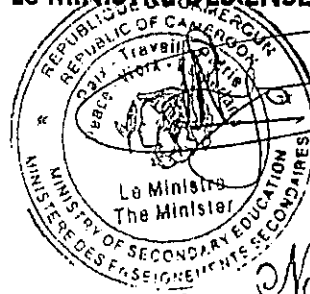
N°AO	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRES	IMPUTATIONS	MONTANT TTC/FCFA	DELAIS (Jours)
08	01	Équipement de l'Atelier d'Installation Sanitaire et Réseaux hydrauliques du Lycée Technique de MBOUDA	ALPHA COMMERCIAL COMPANY LTD	57-25-112-01-571758-524411	38 788 749	90
	02	Équipement de l'Atelier d'Installation Sanitaire et Réseaux hydrauliques du Lycée Technique de KUMBA	ALPHA COMMERCIAL COMPANY LTD	57-25-112-01-571930-524411	38 119 250	90

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives.

Le MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES



Nalova Lyonga, Ph.D